

COMMISSIE VOOR HET  
BEDRIJFSLEVEN, HET  
WETENSCHAPSBELEID, HET  
ONDERWIJS, DE NATIONALE  
WETENSCHAPPELIJKE EN  
CULTURELE INSTELLINGEN, DE  
MIDDENSTAND EN DE  
LANDBOUW

van

DINSDAG 9 MEI 2017

Namiddag

---

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE,  
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,  
DE L'ÉDUCATION, DES  
INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES  
ET CULTURELLES NATIONALES,  
DES CLASSES MOYENNES ET DE  
L'AGRICULTURE

du

MARDI 9 MAI 2017

Après-midi

---

De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.40 uur en voorgezeten door mevrouw Ann Vanheste.

La réunion publique de commission est ouverte à 14.40 heures et présidée par Mme Ann Vanheste.

De **voorzitter**: Vraag nr. 15596 van mevrouw Jadin wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

**01** **Vraag van de heer Tim Vandenput aan de vice-eersteminister en minister van Werk, Economie en Consumenten, belast met Buitenlandse Handel, over "het statuut student-ondernemer voor minderjarigen" (nr. 15637)**

**01** **Question de M. Tim Vandenput au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "le statut d'étudiant-entrepreneur pour les mineurs d'âge" (n° 15637)**

**01.01** **Tim Vandenput** (Open Vld): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, vanaf 2017 krijgt een student die onderneemt meer voordelen. De keuze tussen een studentenjob of als student zelf ondernemen wordt fiscaal even interessant.

Om een zelfstandige activiteit te mogen uitvoeren, moet men minimum achttien jaar zijn, zo blijkt uit een brochure voor startende ondernemers van de FOD Economie. Vandaar dat de minimumleeftijd voor het statuut student-zelfstandige ook op achttien jaar ligt.

Voor jobstudenten ligt de minimumleeftijd echter op vijftien jaar. We kunnen ons de vraag stellen of deze ondergrens van achttien jaar wel relevant is. In de digitale economie kan ik mij voorstellen dat steeds meer jongeren al eerder, vanaf vijftien of zestien jaar, allerlei apps en andere toepassingen aan het ontwikkelen zijn.

Door de Belgische wetgeving kunnen deze jongeren hieraan nog geen zelfstandige activiteit vastknopen. Het feit dat een minderjarige vanaf vijftien jaar een studentenjob kan aangaan, betekent niet dat hij hiervoor handelingsbekwaam zou zijn. Er wordt aangenomen dat dit met de uitdrukkelijke of stilzwijgende toestemming van de ouders gebeurt.

Mijnheer de minister, in dat kader heb ik twee vragen.

Ten eerste, wat is de wettelijke basis voor de minimumgrens van achttien jaar waarop een zelfstandige activiteit mag worden uitgevoerd? Betreft het de artikelen 1124 en 488 van het Burgerlijk Wetboek?

Ten tweede, wat de handelingsbekwaamheid voor minderjarige student-ondernemers betreft, kan dit ook mits de uitdrukkelijke of stilzwijgende toestemming van de ouders, zoals bij studentenjobs?

**01.02** Minister **Willy Borsus**: Mevrouw de voorzitter, mijnheer Vandenput, ik dank u voor het belang dat u hecht aan de verspreiding van de ondernemingsgeest bij jongeren.

Zoals u weet, bepaalt artikel 5<sup>quater</sup>, § 1 van het koninklijk besluit nr. 38 van 27 juli 1967 houdende inrichting van het sociaal statuut der zelfstandigen dat de student-ondernemers minimaal achttien jaar oud moeten zijn.

Naast dit bijzonder kader vermeldt artikel 3 van bovengenoemd koninklijk besluit geen minimumleeftijd om onderworpen te zijn aan het statuut van zelfstandige.

Er werd evenwel in een uitdrukkelijke link voorzien tussen onderwerping aan het sociaal statuut en het genot van kinderbijslag in de nota aan de socialeverzekeringsfondsen van april 1998. In deze nota staat dat kinderen die van rechtswege kinderbijslag genieten, niet onderworpen kunnen zijn aan het sociaal statuut. Omdat het onvoorwaardelijk recht op kinderbijslag toegekend wordt tot 31 augustus van het jaar waarin het kind achttien jaar wordt, kunnen minderjarige kinderen niet onderworpen zijn aan het statuut voorafgaand aan het derde kwartaal van het jaar waarin zij achttien worden.

Tot slot, zoals u weet vereist de uitoefening van een zelfstandige activiteit ook een bepaald, met name financieel engagement van de personen die van start gaan met hun project. De leeftijdsvoorwaarde van 18 jaar kan op dit vlak ook begrepen worden als een maatregel die de – 18-jarige beschermt tegen de financiële risico's die inherent zijn aan de ontplooiing van een economische activiteit.

Ik heb nog een aantal administratieve commentaren beschikbaar voor u, mocht dit nodig zijn.

**01.03** **Tim Vandenput** (Open Vld): Mijnheer de minister, ik begrijp uit uw antwoord dat dit een vrij technische aangelegenheid is met een juridische onderbouw. Ik wil nog eens benadrukken dat ik de goedkeuring van het wetsontwerp inzake de gelijkschakeling van jobstudent en student-ondernemer een goede zaak vind. Ik wil u daarvoor dan ook bedanken.

We moeten volgens mij onderzoeken hoe wij de creativiteit van die minderjarigen ter beschikking kunnen stellen van de maatschappij. Ik meen dat wij dit moeten bekijken, ook al lijkt het momenteel nog niet mogelijk. Misschien kunnen zij samen met hun ouders in een onderneming stappen?

Ik zal dit verder onderzoeken.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

**02** **Samengevoegde vragen van**

- mevrouw Rita Gantois aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de impasse in de suikersector" (nr. 16688)

- mevrouw Sybille de Coster-Bauchau aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het einde van de Europese suikerbietenquota" (nr. 17602)

**02** **Questions jointes de**

- Mme Rita Gantois au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'impasse au sein du secteur sucrier" (n° 16688)

- Mme Sybille de Coster-Bauchau au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la fin des quotas européens sur la betterave sucrière" (n° 17602)

De **voorzitter**: Vraag nr 16688 van mevrouw Gantois vervalt.

**02.01** **Sybille de Coster-Bauchau** (MR): Madame la présidente, monsieur le ministre, en 2015, l'Union européenne abandonnait les quotas qu'elle imposait depuis des décennies sur le lait. Le 1<sup>er</sup> octobre prochain, ce sera au tour des quotas sur la production de betteraves sucrières, quotas qui sont actifs depuis 1968.

L'Union européenne, avec 13,5 millions de tonnes, est de loin le premier producteur mondial de cette denrée. La Belgique, malgré la taille de son territoire, n'est pas en reste en la matière (4,4 % de la

production européenne).

Cette mesure de dérégulation éveille des craintes justifiées par la crise du lait, qui avait suivi la fin des quotas en 2015. Prévoyant une chute des cours, les producteurs envisageaient déjà une baisse de production pour soutenir les prix, tandis que les raffineurs craignaient une hausse de ceux-ci faute d'offre suffisante.

Monsieur le ministre, qui va payer l'addition? Nos fermiers, notre industrie sucrière ou les consommateurs? Les trois?

L'Union européenne, qui produit plus de 50 % de la betterave à sucre dans le monde, en reste une importatrice nette afin de satisfaire l'énorme demande de son industrie de raffinerie sucrière.

Monsieur le ministre, avez-vous prévu des mécanismes d'ajustement et/ou d'accompagnement afin qu'un minimum de turbulences vienne troubler cette transition? Si ce ne sont pas vos services, ceux de la Commission ont-ils œuvré en ce sens? Avez-vous eu l'occasion d'aborder cette question avec vos homologues régionaux?

**02.02 Willy Borsus**, ministre: Madame de Coster, nous vivons un moment important en ce qui concerne la suppression des quotas européens de production de sucre. Ce sujet est effectivement la source de nombreuses questions et de nombreuses inquiétudes dans le secteur agricole concerné.

Comme vous l'avez mentionné, la fin des quotas sucriers est prévue pour octobre 2017, à la suite d'une décision européenne prise sous la précédente législature. J'ai eu l'occasion de participer à plusieurs Conseils européens où cette question a été abordée. J'ai rencontré à plusieurs reprises depuis 2016 les représentants de la Confédération belge des betteraviers, qui représente près de 8 000 producteurs en Belgique. J'ai également visité la Raffinerie tirlémontoise et rencontré l'ensemble des interlocuteurs du secteur.

Certaines de mes rencontres ont porté sur la prolongation de l'accord interprofessionnel pour la période post-quotas. Pour soutenir les producteurs ainsi que les opérateurs industriels actifs dans ce secteur, j'ai demandé, dès le mois de mai 2016, à l'Observatoire des prix de publier une étude sur la filière sucre, qui a pu nous fournir des informations objectives en vue de trouver un accord équilibré entre les parties.

La concertation, qui s'est déroulée principalement entre la Raffinerie tirlémontoise et la Confédération belge des betteraviers, a abouti, comme vous le savez, à un accord le 16 mars dernier. À cet égard, les médiateurs mandatés par les Régions, forts de mon soutien personnel et actif qui s'est exprimé notamment lors de rencontres en France, ont contribué à la conclusion de cet accord. Certes, dans le contexte de la fin des quotas, il devra évidemment être évalué. Il me semble que, l'année dernière, on payait les betteraves 29,26 euros la tonne. Bien entendu, il faudra voir quel sera le prix de la récolte à venir. Je suis très attentivement les cours mondiaux. Pour le moment, nous nous trouvons dans une situation favorable, puisque le prix du sucre blanc s'élevait au-delà de 540 euros la tonne voici quelques semaines et qu'il tourne encore autour de 460 euros – selon la cotation de ce jour. Personne ne peut présager, bien entendu, de façon certaine des cours et des prix que nous allons connaître dans les semaines et les mois à venir, d'autant moins que la méthode de calcul de la rémunération des producteurs a été modifiée.

Concernant les différentes évolutions, nous savons que, tendanciellement, le prix dans notre marché risque de se rapprocher des cours mondiaux. En effet, bien que notre productivité soit impressionnante en ce domaine, si nous rejoignons le prix moyen du marché mondial, nos planteurs risquent d'être confrontés à d'énormes difficultés. C'est la raison pour laquelle je plaide en faveur de la mise à exécution de plusieurs recommandations de la *task force* européenne "Marchés agricoles", de manière à soutenir les accords interprofessionnels au moyen d'un médiateur et à maintenir, pour le travail, le caractère rémunérateur des productions.

Vous connaissez ma vision du marché. Je suis pour une économie ouverte et un marché qui, nécessairement, joue son rôle de valorisation de nos produits. Je rencontrais ce midi encore l'industrie agroalimentaire qui m'indiquait à quel point cette ouverture internationale est capitale en ce qui nous concerne. Je rappelle qu'en Belgique, le secteur agricole en Belgique représente 70 000 personnes, le secteur agroalimentaire, 90 000 personnes et l'emploi indirect dans ce dernier, compte 148 000 personnes.

Nous devons donc être très vigilants par rapport à ce secteur, notamment en ce qui concerne nos messages de commercialisation. En même temps, je crois que les marchés ont besoin de balises, de filets de sécurité et de mesures qui permettent, dans certains cas, de corriger les effondrements ou les risques d'effondrement de prix. C'est ce que je plaide également en ce qui concerne la gestion des marchés agricoles et le monitoring, notamment du marché du sucre mais aussi du marché du lait et d'autres marchés, par exemple.

**02.03 Sybille de Coster-Bauchau (MR):** Monsieur le ministre, je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur. Je vous remercie pour votre réponse. Je vois que vous n'êtes pas exagérément optimiste, puisque vous avez bien signalé que le prix devrait se rapprocher du prix moyen du marché mondial et que vous êtes néanmoins attentif à ce que la production pour tous ces agriculteurs reste rémunératrice, ce qui me semble évidemment important, tout en sachant qu'on est aujourd'hui dans un marché ouvert.

Je voudrais quand même attirer votre attention sur le fait que si jamais, le marché européen se montrait incapable de fournir son industrie en suffisance, on pourrait voir ce substitut naturel qu'est la canne à sucre prendre la place du sucre de betterave dans nos aliments. Y aurait-il un risque de déforestation pour les pays des zones tropicales? Deux éléments prédominent: ce qui se passe dans notre pays et ce qui pourrait se passer si effectivement la production devenait inférieure. Je sens que vous êtes attentif à cette problématique et que vous comptez imposer des balises. Toutefois, personne ne sait très bien ce qui va se passer quand tout sera ouvert à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

L'hiver prochain sera, en conséquence, un moment crucial pour nos agriculteurs.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 16745 van mevrouw Gantois wordt omgezet in een schriftelijke vraag. Vraag nr. 16826 van de heer Vercamer wordt eveneens omgezet in een schriftelijke vraag.

**03 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'élargissement des flexi-jobs à d'autres secteurs" (n° 17138)**

**03 Vraag van mevrouw Sybille de Coster-Bauchau aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de uitbreiding van het systeem van de flexi-jobs tot andere sectoren" (nr. 17138)**

**03.01 Sybille de Coster-Bauchau (MR):** Monsieur le ministre, votre collègue le secrétaire d'État en charge de la fraude sociale, Philippe De Backer, lançait dernièrement l'idée de rendre les flexi-jobs dans l'horeca accessibles aux pensionnés. En soi, pourquoi pas? La proposition mérite d'être étudiée, d'autant plus que nombre de pensionnés sont demandeurs de conserver une activité professionnelle partielle tant que leur santé et leur motivation le leur permettent. Cependant, une évaluation de la mesure des flexi-jobs avait été prévue avant un éventuel élargissement, d'abord à d'autres secteurs, puis maintenant, à d'autres catégories de la population. Donc, je souhaiterais savoir ce qu'il en est, histoire de clarifier quelque peu la situation et les intentions du gouvernement en la matière. L'évaluation est-elle en cours? Si oui, avez-vous déjà pu prendre connaissance d'une partie de ses conclusions ou des éléments les plus intéressants? Le cas échéant, l'élargissement à d'autres secteurs est-il toujours envisagé? Si c'est le cas, cet élargissement reste-t-il prioritairement dirigé vers d'autres secteurs ou plutôt vers d'autres catégories de travailleurs? Ou les deux en même temps?

**03.02 Willy Borsus, ministre:** Je vous remercie, madame la députée, pour cette question concernant l'évaluation de l'extension des flexi-jobs. Instauré depuis fin 2015 dans l'horeca, le flexi-job est un contrat spécifique accessible à tout travailleur qui exerce un emploi principal à au moins quatre cinquièmes temps chez un ou plusieurs autres employeurs au cours du trimestre concerné et qui bien sûr s'applique, à ce stade, au secteur horeca.

Les rémunérations versées dans le cadre de ce contrat de travail flexi-job sont exonérées dans le chef du travailleur. L'employeur paie quant à lui 25 % de cotisations sociales sur ce qu'on appelle le "flexi-salaire", c'est-à-dire le salaire payé dans le cadre d'un flexi-job et sur le flexi-pécule de vacances; il y a par ailleurs un montant minimal de rémunération qui est de 9,50 euros.

L'accord de gouvernement précise que le gouvernement examinera tous les aspects de la possible extension de ce régime de travail occasionnel nouveau, notamment aux commerces et singulièrement aux commerces de proximité.

En ce qui concerne l'évaluation du dispositif des flexi-jobs, celui-ci relève de la compétence de mon collègue Philippe De Backer, en charge de la lutte contre la fraude sociale ainsi que de Kris Peeters, ministre de l'Emploi.

Mais, suivant les données publiées par l'ONSS, notamment sur son site internet, le dispositif des flexi-jobs est indéniablement un succès, puisque, par exemple, au second trimestre 2016 - et ce chiffre a encore augmenté ultérieurement -, on comptait 14 544 flexi-jobs. Ceci correspond à 1 568 équivalents temps plein. Le dispositif est indubitablement, indéniablement un succès depuis son instauration en décembre 2015, sachant qu'il existe encore une importante marge de progression, plus particulièrement en Région wallonne et à Bruxelles, puisqu'on voit des variations très fortes d'utilisation des flexi-jobs: vrai succès en Flandre mais beaucoup plus timide en Wallonie et à Bruxelles.

Il faut également mentionner que les flexi-jobs accompagnent bien sûr d'autres dispositifs qui continuent à exister, comme les dispositifs antérieurs de travail occasionnel mais aussi l'importante disposition concernant les heures supplémentaires - brut égale net - dans le secteur horeca. À titre personnel, je serais prêt à étendre cette mesure à un maximum de secteurs, tant elle me paraît économiquement et financièrement souhaitable.

Par ailleurs, en ce qui concerne globalement le secteur horeca, j'ai toute une série de chiffres à votre disposition. On sait que le secteur horeca connaît – certes avec beaucoup de nuances, de variations suivant les situations – une évolution légèrement positive. On rencontre, par exemple, plus de 79 000 unités de travail dans le secteur horeca, ce qui est le meilleur résultat depuis le quatrième trimestre 2014. Et on sait combien le secteur a été fortement impacté notamment par l'insécurité et les attentats survenus sur notre territoire.

Je suis favorable à l'extension des flexi-jobs aux secteurs du commerce où un vrai besoin se fait sentir. Vous savez que les flexi-jobs ont fait l'objet d'un certain nombre de querelles juridiques dont certaines n'ont pas encore été tranchées. Je souhaiterais, avant d'étendre le dispositif à d'autres secteurs, que l'on puisse d'une part, bénéficier de toute la sécurité juridique, qu'il n'y ait plus de recours en cours et d'autre part, que la concertation sociale nécessaire soit menée avec les partenaires sociaux. Je dispose de toute une feuille de chiffres que vous et vos collègues pouvez consulter.

**03.03 Sybille de Coster-Bauchau (MR):** Monsieur le ministre, je vous remercie. Je note que vous êtes favorable à l'extension des flexi-jobs moyennant quelques vérifications, telles que la sécurité juridique et la concertation sociale, car il faudra aussi, je pense, convaincre certaines organisations, telles que le syndicat neutre des indépendants qui s'est montré agacé par l'idée de leur extension. Ils seront peut-être convaincus par les chiffres que vous leur communiquerez d'ici peu démontrant que les flexi-jobs apportent une réponse à certains secteurs.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**04 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la situation économique des entreprises dépendant du secteur agricole" (n° 17243)**

**04 Vraag van mevrouw Caroline Cassart-Mailleux aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de economische situatie van bedrijven die afhankelijk zijn van de landbouwsector" (nr. 17243)**

**04.01 Caroline Cassart-Mailleux (MR):** Monsieur le ministre, étant donné que vous êtes proche du secteur, vous savez comme moi que la situation économique des agriculteurs n'a pas été au beau fixe ces deux dernières années, entraînant *de facto* une diminution des ventes de matériels les aidant à travailler, à commencer par les tracteurs.

En effet, selon Fedagrim (Fédération des importateurs, constructeurs et distributeurs de matériel agricole, horticole et d'élevage), les ventes de tracteurs auraient baissé de 20 % par rapport à 2014. La raison en

serait le prix particulièrement bas du lait et des céréales. Dès lors, c'est tout un secteur qui se trouve affecté par la frilosité des agriculteurs à investir dans du matériel neuf.

Monsieur le ministre, avez-vous pris connaissance des difficultés éprouvées par les entreprises qui dépendent directement du secteur agricole, notamment les vendeurs de tracteurs? Sont-ils optimistes? Peuvent-ils compter sur la volonté des agriculteurs de se doter d'outils plus technologiques, plus performants et plus respectueux de l'environnement? Existe-t-il un système qui pousserait les agriculteurs à investir dans ce type de matériel, par exemple des primes ou des subsides spécifiques? Avez-vous rencontré des représentants de Fedagrim? Qu'en est-il ressorti? Vous entretenez-vous de ces problèmes avec votre homologue wallon afin de trouver des solutions? Je pense en particulier à la question des primes à l'investissement en faveur desquelles vous pourriez plaider.

**04.02 Willy Borsus**, ministre: Madame Cassart-Mailleux, la situation du secteur agricole a été extrêmement difficile en 2016, mais elle l'était déjà auparavant pour certains de ses professionnels. La crise des prix, l'embargo russe et les difficultés sanitaires ont affecté tout d'abord la filière porcine. Par ailleurs, pour d'autres raisons, les secteurs laitier et viandoux ont été également concernés à partir de 2016. Ensuite, s'agissant des productions végétales, l'année a été marquée par des conditions climatiques défavorables, de sorte que les productions céréalières en ont aussi souffert.

Dans le monde agricole, on a parfois envie d'oublier certaines années. Je me souviens de la grande sécheresse de 1976, qui fut une année particulièrement exécrable, mais aussi de 2009, où les fermiers déversaient le lait dans les champs tellement ils étaient désespérés et voulaient frapper les esprits. Pour des raisons différentes, 2016 restera également marquée d'une pierre noire dans la mémoire des agriculteurs, mais aussi dans celle des analystes et dans la mienne.

Comme vous l'évoquez, on sait que tout ce qui tourne autour de l'agriculture vit fortement de l'agriculture. C'est évident. Il en va bien sûr aussi de l'investissement, du matériel, de la commercialisation des machines. J'ai rencontré récemment les responsables d'une grande laiterie coopérative qui vend aussi du matériel annexe pour les agriculteurs. Les personnes de cette coopérative me disaient: "Le lien est presque mécanique. Quand le prix du lait est bas, nos représentants ne vendent presque pas de ce matériel annexe." Il en va presque de même en ce qui concerne les fournitures et les investissements en machines.

Mes services et moi-même sommes régulièrement en contact avec le monde agricole, mais aussi avec les fédérations qui gravitent autour: les fédérations alimentaires et, en l'espèce, la fédération des aliments pour animaux. Le secteur bancaire est observateur mais aussi partenaire privilégié, de même que, plus récemment, Fedagrim qui représente le secteur des fournisseurs de machines et de matériel aux agriculteurs. Dans son dernier rapport, publié en mars 2017, Fedagrim pointe le fait que la grande volatilité des prix et les incertitudes sur les possibilités de production inquiètent de plus en plus les éventuels repreneurs d'exploitations agricoles et ont un impact sur les investissements.

C'est la raison pour laquelle je plaide pour que, dans le contexte de la PAC post-2020, et dans celui de la gestion des crises, des outils soient mis en place - comme un filet de sécurité -, et pour le renforcement de la place des producteurs dans la chaîne alimentaire. Des outils de préservation des marchés agricoles doivent aussi être mis en place. C'est en ce sens que j'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention du rapport de Cees Veeman chargé par la Commission de la *task force* "marchés agricoles", et d'un certain nombre de ses revendications. J'ai par ailleurs rencontré l'auteur ou le président du groupe chargé d'écrire ce rapport.

Comme vous le relevez, Fedagrim annonce une baisse des ventes de machines de 15 % pour l'année 2016. Le secteur des machines agricoles espère donc beaucoup d'une reprise, même timide, dans les secteurs où elle a déjà été enregistrée. On le sait, les grandes foires agricoles de Gand, de Bruxelles ou de Libramont seront des moments importants pour la commercialisation et pour la rencontre entre professionnels, producteurs et entreprises de ce secteur économique.

Par ailleurs, vous savez que j'interviens extrêmement rarement dans les compétences de collègues d'autres niveaux de pouvoir, mais je dois bien constater, comme l'ensemble des agriculteurs, ainsi que les structures représentatives du monde agricole, que la gestion des aides à l'investissement au niveau régional wallon est vraiment une catastrophe. Depuis deux ans et demi, les retards s'accumulent. Toutes les semaines, des agriculteurs me contactent, même s'ils n'ignorent pas que ce n'est pas ma compétence, au niveau fédéral. Ils me disent: "Ce n'est pas possible, mon dossier, depuis un an, n'est pas traité"; ou: "Parce que je n'étais pas dans les 60 % permis par le budget wallon, mon investissement de 30 000 ou 40 000 euros est

désormais perdu."

Il y a vraiment là un très gros problème. J'ai à plusieurs reprises écrit à mon homologue pour le lui signaler. Il y a eu une manifestation à Libramont, l'année dernière, et déjà précédemment. La Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) est intervenue à plusieurs reprises. Il y a eu des améliorations, il faut le dire, mais elles sont timides. C'est un département qui a vraiment besoin d'une reprise en main. Il y va vraiment de la survie des exploitations. Il y a bien sûr de l'investissement.

Vous me donnez l'occasion de lancer un appel pour que nous puissions, à cet égard, nous ressaisir. Je suis bien sûr à disposition pour partager certaines suggestions en ce qui concerne le secteur agricole. Je suis par ailleurs à l'écoute de nos amis producteurs et agriculteurs.

**04.03** **Caroline Cassart-Mailleux** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse complète. Je vous rejoins sur de nombreux points. Je vous côtoie depuis trois ans. Vous n'avez jamais été donneur de leçons s'agissant de compétences qui ne sont pas les vôtres. Dans ce cas de figure, il me paraissait indispensable, à un moment donné, de relayer le problème des primes à l'investissement en Région wallonne, qui est en lien direct avec ce secteur économique. Je vous remercie de l'avoir fait.

Malgré tout, le secteur est vraiment dépendant de différents éléments que vous avez évoqués, comme l'embargo russe et la sécheresse. Les retombées économiques sont immédiates. Ce secteur, depuis quelques années, vit des crises successives et ne bénéficie pas, en Région wallonne, d'une politique très innovante. Nous le regrettons. Quand ce secteur primaire souffre, les secteurs secondaire et tertiaire s'en trouvent affectés.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 17266 van mevrouw Meryame Kitir wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

**05** **Samengevoegde vragen van**

- de heer **Gilles Vanden Burre** aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de enquête over de wet met betrekking tot de financiering van de kmo's" (nr. 17319)
- de heer **Johan Klaps** aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de evaluatie van de financieringswet voor kmo's met betrekking tot kredietweigeringen" (nr. 17505)
- de heer **Werner Janssen** aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de evaluatie van de wet van 21 december 2013" (nr. 17551)
- de heer **Werner Janssen** aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de verhoging van het plafond van het kredietbedrag bij wederbeleggingsvergoedingen" (nr. 17552)

**05** **Questions jointes de**

- M. **Gilles Vanden Burre** au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'enquête sur la loi relative au financement des PME" (n° 17319)
- M. **Johan Klaps** au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'évaluation de la loi de financement des PME concernant les crédits refusés" (n° 17505)
- M. **Werner Janssen** au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'évaluation de la loi du 21 décembre 2013" (n° 17551)
- M. **Werner Janssen** au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le relèvement du plafond du montant de crédit dans le cadre des indemnités de remploi" (n° 17552)

**05.01** **Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Madame la présidente, monsieur le ministre, le 14 mars dernier, vous faisiez un bilan de la loi relative au financement des PME qui date de 2013. Le SPF Économie venait de réaliser une enquête à ce sujet afin d'évaluer l'efficacité de cette loi. Suite à l'enquête, on se rend compte que la loi connaît certains ratés.

D'abord, il n'y a pas eu d'influence sur le montant global des crédits accordés aux PME. De plus, un autre

point important est le fait que les femmes restent discriminées par rapport aux hommes dans cet octroi de crédits. Par ailleurs, les petites sociétés ont une mauvaise compréhension des conditions liées à leurs contrats. La moyenne globale montre qu'une entreprise sur dix au moins trouve que les conditions qui lui sont proposées ne sont pas compréhensibles. Enfin, l'information pré-contractuelle, rendue obligatoire par la loi, n'est toujours pas régulièrement délivrée aux demandeurs.

En réaction, vous avez évoqué des pistes d'amélioration utiles, même si vous affirmiez dans le même temps qu'il n'y avait pas "d'irrégularités inquiétantes". Ces résultats en demi-teinte posent néanmoins question.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire concrètement pour pallier les difficultés rencontrées par les PME pour se financer pointées dans le rapport? Comptez-vous prendre des initiatives afin de diminuer la discrimination genrée décrite dans les résultats de l'enquête? Comptez-vous améliorer la communication autour de l'information pré-contractuelle et des lourdeurs administratives constatées?

Enfin, comme vous le savez, nous avons un bel outil de financement public pour aider nos PME: la banque publique – en tout cas, aujourd'hui – Belfius. Avez-vous dès lors l'intention de lui demander, via votre collègue, le ministre des Finances, de relever son pourcentage de prêts octroyés aux PME et d'avoir un rôle particulier dans le financement de nos petites et moyennes entreprises?

De **voorzitter**: Mijnheer Klaps, hoewel u net toekomt, geef ik u de kans uw vraag te stellen aan de minister.

**05.02 Johan Klaps** (N-VA): Mevrouw de voorzitter, dat is heel galant van u.

Mijnheer de minister, in het kader van de evaluatie van de financieringswet voor kmo's van 21 december 2013 hebt u bij tienduizend kmo's een enquête uitgevoerd. Uit die rondvraag is gebleken dat 15 % van de kleine en middelgrote ondernemingen en 12 % van de starters wordt geconfronteerd met een kredietweigering. De kredietweigeringsen komen vooral voor in de horeca, de bouwsector en de kleinhandel.

De voornaamste redenen voor de weigering hebben te maken met de zwakke financiële situatie van de kmo of de starter. In het evaluatieverslag van de wet is vermeld dat ondernemingen die meerdere offertes vergelijken of die zich na weigering tot een andere bank wenden, zeldzaam zijn.

Om die redenen hebt u reeds aangekondigd de begeleiding van kmo's in geval van weigering van een krediet te willen verbeteren. U hebt ook aangegeven een verbetering van de precontractuele informatie te willen doorvoeren. Uit het evaluatieverslag blijkt namelijk dat slechts 56 % van de respondenten vóór het sluiten van een kredietovereenkomst een schriftelijke toelichting heeft ontvangen, hoewel het hier om een wettelijke verplichting gaat. Gelet op de resultaten van de enquête, wou ik graag van u het volgende weten.

Welke maatregelen zult u treffen, om de kmo's in geval van kredietweigering beter te begeleiden? Wanneer mogen wij de maatregelen verwachten?

Hoe zult u ervoor zorgen dat de kmo's vóór het aangaan van een krediet voldoende worden geïnformeerd, zoals wettelijk is bepaald?

Ik kijk uit naar uw antwoord.

**05.03 Werner Janssen** (N-VA): Mijnheer de minister, in een persbericht van 14 maart 2017 deelde u mee dat de vooropgestelde evaluatie van de wet van 21 december 2013 betreffende diverse bepalingen inzake de financiering voor kleine en middelgrote ondernemingen werd uitgevoerd via een enquête bij tienduizend kmo's.

De enquête concludeert dat er weinig onrustwekkende onregelmatigheden werden vastgesteld. Uiteraard zijn ook "weinig onrustwekkende onregelmatigheden" nog steeds "onregelmatigheden".

Mijn vragen zijn de volgende.

Welke onrustwekkende onregelmatigheden kwamen naar voren uit de enquête? Dient de regelgeving rond kredieten in het algemeen en het microkrediet in het bijzonder te worden bijgestuurd op basis van deze onregelmatigheden? Welke andere bevindingen kwamen naar voren uit de enquête?

In hetzelfde persbericht kondigde u ook aan initiatieven te nemen voor de verhoging van het plafond van het kredietbedrag bij wederbeleggingsvergoedingen van 1 miljoen euro naar 2 miljoen euro. Dat initiatief kadert in de verbeteringen die u wenst aan te brengen aan de wet van 21 december 2013 betreffende diverse bepalingen inzake de financiering voor kleine en middelgrote ondernemingen.

Mijn vragen in dat verband zijn de volgende.

Op basis van welke vaststellingen komt u tot het voorstel om het plafond van het kredietbedrag bij wederbeleggingsvergoedingen te verhogen naar 2 miljoen euro? Welke positieve effecten verwacht u voor kmo's bij de verhoging van dat plafond? In welke fase bevindt het voorstel zich thans?

Wat is het standpunt van uw bevoegde collega's-ministers?

**05.04** Minister **Willy Borsus**: Mijnheer Janssen, het verslag dat u vermeldde, vormt de eerste evaluatie van de wet van 21 december 2013 houdende diverse bepalingen inzake de financiering van kleine en middelgrote ondernemingen, en van de gedragscode tussen de kmo's en de kredietsector waarin voorzien is in de wet.

Ik kan u bevestigen dat wij op basis van de cijfers van de Nationale Bank van België kunnen zeggen dat deze wet geen negatieve invloed heeft gehad op het totaalbedrag aan uitstaande kredieten die verleend zijn aan de kmo's. Het ging om een vrees die oorspronkelijk geformuleerd werd door de banksector.

Ik ben blij dat de uitstaande kredieten die verleend zijn aan de ondernemingen op een historisch hoog niveau blijven. Nog steeds volgens de cijfers van de Nationale Bank van België van januari 2017 is de perceptie van de kredietbelemmering nog nooit zo laag geweest voor onze kmo's. Die bedraagt 7,5 % voor ondernemingen met minder dan 50 werknemers, terwijl wij nog op 27 % stonden in januari 2014.

Bovendien werd er geen enkele onrustwekkende onregelmatigheid vastgesteld. Dit neemt niet weg dat de raadpleging van de verschillende actoren een aantal mogelijke verbeteringen van de wet aan het licht heeft gebracht.

Ik wens dat de teksten tot wijziging van de wet van december 2013 vóór het einde van het jaar 2017 goedgekeurd kunnen worden.

In deze zin wens ik met name eerst de precontractuele informatie en de begeleiding van de kmo's in geval van een weigering van het krediet te verbeteren. In deze zin wens ik informatie te geven over de publieke en de private begeleidingsinstellingen, alsook over de tools om de toegang tot financiering van de kmo's te verbeteren.

Ten tweede, ik wens de administratieve rompslomp voor de microkredieten te verlichten. Het gaat om de kredieten lager dan 25 000 euro.

Ten derde, wij moeten het beroep op een zekerheid of waarborg omkaderen, toelaten om zekerheden en waarborgen na verloop van tijd te herzien en de kmo's informeren over het bestaan van regionale overheidswaarborgen.

Ten vierde, inzake de wederbeleggingsvergoeding – *les indemnités de emploi* – meen ik dat het nuttig is om het plafond van het kredietbedrag van 1 naar 2 miljoen euro te verhogen, in de mogelijkheid te voorzien dat onder bepaalde voorwaarden geen wederbeleggingsvergoeding verschuldigd is voor microkredieten en technische herzieningen te realiseren, met name voor de bevoegdheid van de FSMA en over de berekeningsmethoden.

Er is niet in retroactiviteit van de wet voorzien, maar er kunnen klachten worden ingediend bij Ombudsfm en bij de hoven en rechtbanken om de wederbeleggingsvergoeding naar beneden te herzien.

Er moet zoveel mogelijk worden gewerkt in overleg met de stakeholders, in het kader van de bestaande gedragscode, met name omtrent de modaliteiten inzake de informatie die gecommuniceerd moet worden aan de kmo's, en dit met het oog op het vermijden van elke overdaad aan vormvoorschriften die de toegang tot kredieten negatief zouden kunnen beïnvloeden.

De FSMA heeft ook de aandacht gevestigd op zwakke punten, in het kader van de toepassing van de artikelen 9 en 10, § 1, 3°, die betrekking hebben op de vervroegde terugbetalingen en de berekeningsmodaliteiten van de wederbeleggingsvergoeding. De FSMA beschikt momenteel evenwel niet over een sanctie- en toezichtsbevoegdheid over deze bepalingen. Ik zal dan ook voorstellen dat de bevoegdheden van de FSMA worden uitgebreid.

Je m'interroge tout comme vous sur le pourcentage de remise de la notice explicative, l'information pré-contractuelle, qui ne serait que de 56 % selon l'enquête qui a été menée auprès de 10 000 entreprises et indépendants. Ce faible pourcentage pourrait s'expliquer par le fait que certaines banques renvoient – on peut parfois le comprendre – à leur site internet pour une série d'éléments explicatifs.

Il convient de s'assurer, sans sombrer dans un excès de formalisme, que les entreprises soient bien correctement informées. Je rencontrerai les représentants du secteur très prochainement et leur ferai part de mes interrogations concernant ce point particulier.

Er zal eventueel in de gedragscode moeten worden gepreciseerd op welke manier de toelichting aan de ondernemingen moet worden gegeven. Het blijkt eveneens dat de FSMA aanmaningen heeft gestuurd naar bepaalde banken om de situatie te verhelpen.

Ik kom terug op de verhoging van het plafond inzake de wederbeleggingsvergoeding van 1 naar 2 miljoen euro. Deze verhoging past in het kader van een globale wijziging van het toepassingsgebied van de wet van december 2013, waarvan bepaalde andere aspecten werden gevraagd door de banksector.

Il me paraît utile de rappeler qu'à l'heure actuelle, certains conflits sont pendants en ce qui concerne la notion de prêt à intérêts et l'application ou non de l'article 1907bis du Code civil. Cette controverse est en soi étrangère à la loi de décembre 2013 mais l'augmentation du plafond de un à deux millions aura pour effet de limiter l'application des *funding loss* à un nombre plus important de crédits, sans qu'une longue bataille judiciaire ne doive être entamée pour ce faire.

Étant donné qu'il n'est pas rare qu'une PME dispose d'un crédit supérieur à un million d'euros, notamment dans le cadre d'ouvertures de crédits, il me semble cohérent de relever ce plafond pour limiter à six mois les intérêts perçus par le prêteur en cas de remboursement anticipé du crédit.

Mijn collega's in de regering hebben zich nog niet uitgesproken over dit punt, dat nog een voorstel is, maar ik heb tot nu toe geen negatieve feedback gekregen over het voorstel, dat op een redelijk offensieve manier de belangen van onze kmo's verdedigt en bijdraagt aan de verbetering van de rechtszekerheid door lange en dure processen te vermijden.

Ik blijf natuurlijk aandachtig voor de situatie van onze ondernemers en ik wijd mij aan het nemen van maatregelen om hun situatie te verbeteren. Ik heb informeel al contact gehad met Febelfin en Ombudsfina om hen bewust te maken van die specifieke problematiek.

Monsieur Vanden Burre, l'Ombudsfina va d'ailleurs, dès à présent, intégrer une segmentation d'analyse sur base du genre dans le cadre de ces statistiques internes.

On le sait, en termes d'analyse, les femmes semblent plus prudentes dans la gestion de l'évaluation et du risque. Il faut évidemment que l'on mesure pourquoi ces différences de chiffres constatées aujourd'hui existent et qu'on les valide. Il faut également que, le cas échéant, on puisse, en termes de communication et de dialogue, y apporter une réponse dans le cadre de la continuation du plan pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Je terminerai, monsieur Vanden Burre, en saluant votre vigilance et votre souhait exprimé pour ce qui concerne la Banque Belfius dont j'ai rencontré les représentants, comme cela a été le cas pour la plupart des autres grandes institutions de financement de notre pays.

Il ressort des chiffres communiqués par Belfius que la production des crédits à long terme en faveur de ses clients *business* est passée de 2,2 milliards d'euros en 2015 à 2,7 milliards d'euros en 2016, ce qui représente une augmentation de 23 % en l'espace d'un an. Les indications de satisfaction des clients *business* sont également à la hausse. Il en va de même pour ce qui concerne le pourcentage de crédits acceptés.

Je tiens également à souligner qu'il y a, que ce soit au niveau de Belfius ou au niveau d'autres organismes bancaires agissant sur le territoire national, une véritable offensive pour proposer un certain nombre d'outils adaptés aux besoins de financement, aux besoins de crédits de nos entreprises et de nos indépendants, ce dont je me réjouis.

**05.05 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse longue et détaillée, qui comporte plusieurs aspects instructifs et positifs.

Tout d'abord, mais je consulterai attentivement le compte rendu intégral, quand nous rencontrons des responsables de PME et de TPE ou des gens qui lancent leur activité, c'est la question de la garantie dont ils nous parlent au-delà des plans financiers. En effet, les banques invoquent cet aspect pour justifier leur refus de suivre certains projets. Que ce soit à l'échelon régional ou fédéral, des systèmes susceptibles d'en offrir une sont donc nécessaires et existent, au demeurant, déjà.

Ensuite, la mobilisation de l'épargne publique nous semble également indispensable, en vue de financer les PME et les starters.

J'en viens à la dimension du genre. Il me semble judicieux de commencer par une analyse segmentée. C'est une première étape qui permet d'apporter des réponses spécifiques à ce thème qui nous préoccupe tout particulièrement. C'est pourquoi j'estime indispensable la diffusion par Febelfin de chiffres en ce domaine, si nous voulons prendre des mesures.

Enfin, s'agissant de Belfius, j'entends bien que le nombre de crédits a augmenté sensiblement au cours des deux dernières années. Cet indicateur donne des informations plutôt optimistes. Dès lors, il faudrait examiner de plus près la situation des petites et moyennes entreprises et des TPE. Notre conviction reste que Belfius, en tant qu'outil public, doit remplir son rôle dans le financement de notre économie et en termes d'ancrage de nos PME et TPE dans nos régions.

**05.06 Johan Klaps** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw zeer omstandig antwoord. Ik zal het grondig analyseren en indien nodig kom ik erop terug.

**05.07 Werner Janssen** (N-VA): Mijnheer de minister, ik sluit mij aan bij de heer Klaps. Wij zullen het antwoord goed nalezen.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

#### **06 Questions jointes de**

- **M. Gilles Vanden Burre au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'action en justice de Record Bank contre ING et le mécanisme d'action collective pour les PME et indépendants" (n° 17808)**

- **M. Johan Klaps au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la class action pour les indépendants et les PME" (n° 17945)**

#### **06 Samengevoegde vragen van**

- **de heer Gilles Vanden Burre aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de rechtszaak van Record Bank tegen ING en het openstellen van het classactionmechanisme voor kmo's en zelfstandigen" (nr. 17808)**

- **de heer Johan Klaps aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de classaction voor zelfstandigen en kmo's" (nr. 17945)**

**06.01 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, le lundi 10 avril dernier, on apprenait que Febrabel et les agents bancaires et courtiers indépendants travaillant sous la franchise Record Bank attaquaient ING en référé, et ce après plusieurs mises en demeure. Record Bank est une filiale d'ING. Pour rappel, ING annonçait le 3 octobre dernier un vaste plan de restructuration mondial. La banque hollandaise fermera à terme la moitié de ses bureaux. L'emploi chez Record Bank sera a priori lourdement impacté. Pourtant, ses travailleurs sont dans l'incertitude, et ING ne leur communique pas les informations nécessaires à propos de ce futur incertain. J'ai déjà interrogé le ministre de l'Économie à ce sujet en décembre dernier dans le cadre de la discussion de sa note de politique générale.

J'avais indiqué qu'un élargissement du champ d'application du mécanisme d'action collective aux PME et indépendants devrait permettre à ces personnes de se constituer partie civile contre de telles pratiques. Kris Peeters m'avait alors répondu que "l'accord de gouvernement prévoit une évaluation de la législation existante" et que "l'élargissement aux indépendants et aux PME n'est, par définition, pas exclu". Ce travail devait se faire en concertation avec votre cabinet, pour déboucher sur la rédaction d'un projet de loi. Le SPF Économie devait également produire un rapport d'évaluation sur le sujet.

Permettez-moi dès lors de vous poser les questions suivantes. Où en est le travail du gouvernement à propos de l'élargissement du mécanisme d'action collective aux PME et indépendants? L'élargissement du mécanisme aux indépendants et aux PME est-il toujours "non exclu"? Enfin, qu'en est-il du rapport d'évaluation du SPF Économie sur le sujet?

**06.02** **Johan Klaps** (N-VA): Mevrouw de voorzitter, ik dank de andere leden, omdat zij de vraag wilden laten voorgaan.

Mijnheer de minister, bankagenten en zelfstandige kantoorhouders van Record Bank hebben de directie van moedermaatschappij ING voor de rechter gedaagd. Dat deden zij via de federatie van de Franstalige verzekerings- en bancaire tussenpersonen in België, FEPRABEL. Zij zijn immers van mening dat zij onvoldoende werden geïnformeerd over de herstructureringsplannen van ING.

Ik heb het er trouwens vanochtend nog over gehad met minister Peeters. Blijkbaar kan door de wet-Renault met zelfstandigen veel moeilijker worden onderhandeld, zolang de procedure voor de werknemers loopt. Het is een taak voor hem om die procedure te bekijken. Dat heb ik vanochtend met hem afgesproken.

Los van de vraag of voor dat specifieke geval een oplossing wordt gevonden — de onderhandelingen zouden volop lopen en ik krijg ter zake positieve signalen —, is het dossier natuurlijk wel een voorbeeld voor een betere juridische bescherming van zelfstandigen en kmo's. Dat zou kunnen door het toepassingsgebied van de zogenaamde classaction te verruimen. Via classaction kunnen meerdere zelfstandigen of kmo's zich groeperen om samen naar de rechtbank te stappen, wat vandaag voor hen gewoonweg onmogelijk is. Het is enkel mogelijk voor consumenten.

U hebt in het verleden al meermaals te kennen gegeven dat u een mogelijkheid ziet in de uitbreiding van het toepassingsgebied van de classaction naar zelfstandigen en kmo's. Uw kabinet zou die mogelijkheid ondertussen ook onderzoeken.

Ook de Hoge Raad voor de Zelfstandigen en de KMO is het voorstel genegen. Volgens de Hoge Raad bevinden de zelfstandigen en de kmo's zich, net zoals de consumenten, in een zwakke positie ten opzichte van de grote ondernemingen waarmee zij werken.

Gezien het belang van de uitbreiding van de classaction, wou ik graag het volgende van u vernemen.

Wat is de stand van zaken inzake de uitbreiding van de classaction naar zelfstandigen en kmo's?

De FOD Economie zou de classactionwet evalueren. Zijn er al resultaten bekend? Zo ja, wat blijkt daaruit over dat specifieke deel, met name de uitbreiding naar zelfstandigen en kmo's?

Ik kijk uit naar uw antwoord.

**06.03** **Minister Willy Borsus**: Collega's, ik wil in de eerste plaats benadrukken dat onze denkoefening natuurlijk niet gefocust is op de gevallen van ING, Record Bank of andere bedrijven, maar past in het kader van een globale denkoefening en van een offensieve demarche ter verdediging van de kmo's, de zelfstandigen en hun talrijke werknemers.

Het regeerakkoord preciseert het volgende: "De procedure tot collectieve schadeafwikkeling, zoals voorzien door de wet van 28 maart 2014, wordt twee jaar na publicatie van de wet geëvalueerd, waarbij bekeken zal worden of het toepassingsgebied bijvoorbeeld kan verruimd worden tot ondernemingen."

De wetgever heeft immers de voorkeur gegeven aan een geleidelijke aanpak, waarbij wordt aangekondigd dat het oorspronkelijk toepassingsgebied van de wet of een mogelijke wijziging ervan op een later tijdstip zou kunnen plaatsvinden, na een evaluatie. Het evaluatieverslag van het wetgevend dispositief betreffende

de rechtsvordering tot collectief herstel, beoogd in Boek XVII, Titel 2 van het Wetboek van economisch recht, werd gefinaliseerd door de algemene directie Economische Reglementering van de FOD Economie. Dat verslag bevat de antwoorden en de standpunten van de verschillende partijen waarop de problematiek betrekking heeft.

De Hoge Raad voor de Zelfstandigen en de KMO pleit ervoor dat de zelfstandigen en de kmo's kunnen genieten van een vordering tot collectief herstel met dezelfde principes als die voor de consumenten.

Je peux vous confirmer que je travaille actuellement de concert et en bonne intelligence avec mon collègue, le ministre Kris Peeters, à l'extension éventuelle de l'action en réparation collective aux PME. Le principe de l'extension de la *class action* aux PME, aux indépendants, n'est, par conséquent, pas abandonné, ni exclu, bien au contraire.

Cependant, avant de s'engager, il convient qu'un grand nombre de concertations, d'analyses et de validations juridiques soient menées. Nous devons également bien mesurer tous les impacts de ces dispositions positives pour les bénéficiaires, mais aussi les conséquences indirectes que lesdites dispositions peuvent avoir.

C'est dans le contexte de ce travail rigoureux et sérieux que nous travaillons actuellement. Et il faudra encore un peu de temps avant que nous puissions vous présenter une réponse structurée pour ce qui concerne la confirmation du principe et la mise en œuvre de l'extension de cette *class action* aux PME et aux indépendants.

**06.04 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie. Je n'ai pas grand-chose à répliquer. Votre réponse est claire sur l'état des lieux. Nous aurions cependant aimé avoir une idée du calendrier, pour savoir quand le projet sera débattu en commission de l'Économie du parlement. Ce projet est annoncé depuis déjà quelque temps.

Même si je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il ne faut pas faire de lois pour des cas concrets, nous voyons, en pratique, avec des cas concrets, que cela serait extrêmement utile. Le cas d'ING-Record Bank est un exemple malheureux, qui montre à quel point ce serait intéressant.

Nous continuerons à soutenir les efforts qui peuvent être faits pour aboutir à une extension de la *class action* pour les PME et les indépendants. Je pense que c'est vraiment nécessaire. Je comprends que des analyses doivent être faites. Mais à un moment, il faut aboutir. J'espère que nous pourrions bientôt connaître les délais précis.

**06.05 Johan Klaps** (N-VA): Mijnheer de minister, ik volg collega Vanden Burre ter zake wel, in die zin dat de noodzaak er is. ING-Record is inderdaad slechts één voorbeeld. Ik weet dat bij de agenten van ERGO op een bepaald moment ook de vraag rees of men niet met een classaction kon werken als men niet rondkwam in de onderhandelingen met de principaal. Men was verbouwereerd te horen dat dit niet kon, gezien de huidige stand van de wetgeving.

Er zijn dus heel veel argumenten om hiervan wel degelijk werk te maken. Ik begrijp dat dit inderdaad zijn weg moet vinden via een wetsontwerp en dat zulks niet kan van vandaag op morgen, maar als wij het over het principe eens zijn, moet het ook geen jaren meer duren en dan kunnen wij hiermee zo snel mogelijk vooruitgaan. Ik kijk ernaar uit.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**07 Question de M. Gilles Vanden Burre au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'actionnariat salarié en Belgique" (n° 17795)**

**07 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het aandeelhouderschap van werknemers in België" (nr. 17795)**

**07.01 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Comme vous le savez, monsieur le ministre, l'actionnariat salarié remporte un succès grandissant en Europe. Selon une étude réalisée par la Fédération européenne de l'actionnariat salarié (FEAS), la part détenue par les salariés dans les grandes entreprises n'a jamais été

aussi élevée. Ce chiffre s'élevait à 3,20 % en 2016, contre 2,48 % en 2006. La France, l'Autriche ou encore le Royaume-Uni sont les figures de proue dans ce domaine.

A *contrario*, la situation en Belgique est bien moins positive. En effet, depuis dix ans, c'est une réelle dégringolade. La part de salariés actionnaires dans les entreprises est de moins de 10 %, alors que la moyenne européenne se situe autour de 22 %. Les causes de cet échec ou de ce constat de l'actionnariat salarié en Belgique sont multiples. Il s'avère que la législation belge n'est pas adaptée à la situation. En particulier, la loi du 22 mai 2001 serait, aux dires des retours de terrain, trop rigide et usée.

L'actionnariat salarié présente de nombreux avantages à nos yeux, en particulier celui de stimuler la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise, de les impliquer, de les motiver davantage et donc de garantir une meilleure paix sociale au sein des entreprises.

Par ailleurs, il représente évidemment un outil financier très utile en cas de transmission d'entreprises. Si une partie de l'actionnariat de la société ou de l'entreprise est détenue à hauteur de 10, 15 ou 20 % par les employés, cela facilite la transmission de l'entreprise, qui actuellement pose un réel problème au niveau des PME dans nos régions. Bref, pour nous, il s'agit d'un réel outil de participation, plus que d'un outil purement salarial.

Partagez-vous nos constats? Comment appréciez-vous la situation de l'actionnariat salarié aujourd'hui en Belgique? Comptez-vous prendre des initiatives pour redynamiser l'actionnariat salarié en Belgique? Si oui, dans quel délai? Quel type de mesures envisagez-vous? En particulier, comptez-vous simplifier et adapter la législation belge afin de favoriser l'actionnariat salarié?

**07.02 Willy Borsus**, ministre: Madame la présidente, monsieur Vanden Burre, un actionnariat salarié est un dispositif qui est effectivement très intéressant. Il vise à faire entrer durablement les salariés d'une entreprise dans le capital de cette dernière. Il s'agit, on le sait, d'un dispositif relativement ancien de conciliation des intérêts du capital et du travail initié en France par le général de Gaulle. Le rôle immédiat de l'actionnariat salarié consiste bien sûr à constituer une épargne, un mécanisme de participation, d'implication du salarié dans son entreprise.

L'actionnariat salarié peut être également perçu comme un mécanisme de protection en cas de tentative de prise de contrôle externe, éventuellement inamicale, d'une entreprise par une autre ou, plus couramment, par un investisseur tiers. S'il est exact que l'actionnariat salarié se développe en Europe, il y a lieu de préciser que celui-ci vise principalement les grandes entreprises. En 2014, selon la Fédération européenne de l'actionnariat salarié, 94 % de toutes les grandes entreprises européennes avaient un actionnariat salarié. Mais il n'existe, à ma connaissance, pas de chiffres précis concernant l'actionnariat salarié dans d'autres types d'entreprises, comme les PME.

Plusieurs auditions ont été réalisées au sein du Parlement européen ces dernières années concernant l'actionnariat salarié. Et le Comité économique et social européen a émis un avis d'initiative en 2010 sur la participation financière des travailleurs en Europe afin de susciter une initiative européenne, sans succès jusqu'à présent, malgré le fait que le sujet fasse l'objet, depuis 1992 déjà, de déclarations d'intention récurrentes au niveau européen.

En Belgique, il existe de multiples dispositifs légaux mais principalement fiscaux pour inciter les entreprises à faire entrer durablement leurs salariés dans leur capital: des plans d'achat d'actions, des attributions d'actions, des *stock options*, etc.

C'est d'abord par la loi du 28 décembre 1983 qu'un mécanisme de participation financière des salariés a été introduit en droit belge. Il établit un mécanisme fiscal destiné à favoriser l'actionnariat du personnel des entreprises. L'incitatif fiscal consiste en la déduction des revenus soumis à l'imposition des personnes physiques des sommes consacrées par le contribuable à l'acquisition d'actions de la société où il est occupé en tant que salarié, ou de la société dont la société qui l'emploie est considérée comme une filiale ou une sous-filiale.

Je dois également vous renvoyer à la loi du 27 décembre 1984, qui instaure un régime fiscal préférentiel pour les options sur actions. Ce mécanisme permet au travailleur d'acquérir, moyennant la levée de l'option accordée par la société qui les emploie, des actions de celle-ci dans un certain délai et à un certain prix – avec, ici aussi, un avantage.

Ces régimes s'adressaient aux travailleurs pris individuellement en leur procurant certains incitants fiscaux conçus comme des leviers utiles. En dehors d'eux, aucun cadre légal général n'est prévu pour prendre en compte la participation des travailleurs dans sa dimension collective.

Dans les années nonante, des aménagements furent introduits dans le droit des sociétés en vue de favoriser également l'actionnariat des travailleurs. Des mesures sont ainsi prises pour promouvoir l'acquisition d'actions par les salariés. La loi du 18 juillet 1991 modifie la loi sur les sociétés commerciales et prévoit des dispositions à cet égard. Je me permets encore de vous citer brièvement la loi du 22 mai 2001 relative à la participation des travailleurs.

Brefs, ces dispositifs sont en vigueur depuis environ trente ans - surtout au bénéfice des plus grandes entreprises, mais non des PME. Mon attention a été attirée, mais surtout mobilisée par cette possibilité de participation à travers l'actionnariat salarié dans les plus petites entreprises. J'ai mené de multiples concertations, notamment avec les Fédérations interprofessionnelles représentatives des PME, mais aussi avec la Fédération européenne de l'actionnariat salarié. Il en ressort que les mesures belges ne sont pas suffisamment adaptées, singulièrement en ce qui concerne les PME. Ces dispositifs sont complexes – un peu comme les groupements d'employeurs – et relèvent parfois de l'ingénierie fiscale en raison d'un cadre législatif trop rigide.

Par conséquent, j'ai pour objectif de changer tout cela. Pour ce faire, j'ai demandé à mon administration une étude statistique et comparative qu'elle devra me transmettre rapidement, c'est-à-dire à l'automne. Il s'agira ensuite d'adapter et améliorer les dispositifs. Un marché est actuellement passé par le SPF Économie. Dès que les conclusions et propositions auront été portées à ma connaissance, je présenterai plusieurs textes au gouvernement et, bien sûr, au parlement.

Je tiens toutes ces références à votre disposition, car elles me semblent intéressantes.

**07.03 Gilles Vanden Burre** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse longue et détaillée. C'est tout à fait intéressant et je ne manquerai pas de l'examiner en détail. C'est aussi un sujet sur lequel nous, écologistes, travaillons car il nous intéresse particulièrement.

Vous l'avez dit, notre objectif principal n'est pas spécialement les *stock options*, les plans d'action dans les grandes multinationales. Vous l'avez assez répété: cela existe déjà en Belgique. Ce n'est pas cela qui nous intéresse dans ce cadre. Il s'agit vraiment d'adapter ce type de mesures (l'actionnariat salarié) aux entreprises non cotées et donc, de facto, en se concentrant sur les PME et les microentreprises (TPE), ceci afin de mieux impliquer et motiver les travailleurs. Comme vous l'avez dit, et c'est très important dans notre réflexion, cela constituerait un rempart contre d'éventuelles intentions de rachat hostiles venant de l'extérieur. Tout cela se retrouve dans nos objectifs et nos intentions.

Cela m'intéresserait d'avoir accès à l'étude que vous allez commander pour l'automne 2017. Je crois qu'il est temps de mettre en place des mécanismes relatifs à l'actionnariat salarié à destination de nos PME et de nos indépendants et qui dépassent les rémunérations des groupes multinationaux et cotés en bourse. Je crois que c'est vraiment important. Nous y travaillons également. Nous reviendrons certainement très prochainement sur ce sujet.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

**08 Samengevoegde vragen van**

- de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de bevordering van de samenwerking tussen lidstaten en gedefedereerde entiteiten inzake de internationalisering van kmo's" (nr. 17423)
- de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de cijfers omtrent de exportprestaties van Belgische KMO's" (nr. 17424)
- de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de fiscale stimulans voor de aanwerving van een exportdeskundige bij kmo's" (nr. 17425)
- de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en

**Maatschappelijke Integratie over "de roadshows internationalisering voor kmo's" (nr. 17432)**

- de heer Michel de Lamotte aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de samenwerking tussen verschillende beleidsniveaus op het stuk van exportsteun voor kmo's" (nr. 17523)

- de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de oprichting van de Belgische afdeling van het 'Unified Patent Court'" (nr. 17613)

**08** Questions jointes de

- M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le renforcement de la collaboration entre les États membres et les entités défédérées dans le cadre de l'internationalisation des PME" (n° 17423)

- M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les chiffres relatifs aux exportations des PME belges" (n° 17424)

- M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'incitant fiscal pour l'engagement d'un expert à l'exportation dans les PME" (n° 17425)

- M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les roadshows sur l'internationalisation des PME" (n° 17432)

- M. Michel de Lamotte au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les collaborations entre niveaux de pouvoir sur les aides à l'exportation à destination des PME" (n° 17523)

- M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la création de la division belge de la 'Unified Patent Court'" (n° 17613)

**08.01** **Werner Janssen** (N-VA): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, de internationalisering van kmo's is een doelstelling die sterk naar voren komt in het federale KMO-plan van 25 februari 2015. Internationalisering vormt immers een bron van groei voor de economie in het algemeen en voor de individuele kmo.

De Europese Commissie richtte in 2011 het SME Envoys Network op, waarbinnen lidstaten op Europees niveau goede praktijken inzake internationalisering van ondernemingen kunnen uitwisselen. Daarnaast stelde u werk te zullen maken van de bevordering van de samenwerking tussen de verschillende Gewesten van het land en de Belgische leden van het SME Envoys Network op het vlak van internationalisering van de kmo's. Op deze manier zouden kmo's hun kennis inzake internationalisering kunnen uitbreiden, zowel in gesprek met Europese collega's als met nationale partners.

Heeft de denkoefening tussen de Belgische leden van het SME Envoys Network en de gewestelijke organisaties reeds plaatsgevonden? Welke terugkoppeling werd er gemaakt naar de overige lidstaten in het SME Envoys Network? Kunt u voorbeelden geven van goede praktijken die hierbij werden uitgewisseld?

Ik kom tot mijn tweede vraag.

In een perstekst van 20 juni 2016 bepleit u, als één van de belangrijke assen waarlangs de internationalisering van kmo's moet worden verwezenlijkt, een registratie en publicatie van de exportprestaties van kmo's. Dit cijfer zou vervolgens geïntegreerd worden in de sleutelindicatoren voor de barometer van kmo's en zelfstandigen.

Werd de registratie van de exportprestaties van Belgische kmo's al aangevat? Werden de kmo's in kennis gesteld van het doel achter het meten van deze prestaties? Welke cijfers kwamen er naar voren uit de registratie van de exportprestaties? Kunt u conclusies trekken uit de verzamelde cijfers?

Ik kom tot mijn derde vraag.

In een perstekst van 20 juni 2016 schuift u als één van de belangrijke assen waarlangs de internationalisering van kmo's moet worden verwezenlijkt, een fiscale stimulans voor de aanwerving van een exportdeskundige bij kmo's naar voren. De exportdeskundige zou door de kmo's met een gedeeltelijke vrijstelling van bedrijfsvoorheffing kunnen aangeworven worden voor een periode van achttien maanden. Ondernemingen zouden een beroep kunnen doen op zijn expertise bij vragen omtrent de internationale ontwikkeling van hun bedrijfsvoering. Over de exacte uitvoering van deze maatregel was er in 2016 nog geen duidelijkheid. Zo was niet duidelijk welke ondernemingen als doelpubliek voor deze stimulans zouden

worden gekozen.

Werden er concrete stappen gezet in de richting van een fiscale stimulans voor ondernemingen die een exportdeskundige aanwerven? Zo ja, is er op dit moment meer duidelijkheid omtrent de ondernemingen die hiervan gebruik zouden willen maken?

Kunnen wij in dat verband een wetsontwerp verwachten? Zo ja, wanneer?

In dezelfde perstekst van 20 juni 2016 schuift u als een van de belangrijke assen waarlangs de internationalisering van kmo's moet verwezenlijkt worden, een roadshow naar voren, waarbij het de bedoeling zou zijn om de exportondersteunende instrumenten beter bekend te maken bij kmo's. De roadshows zouden een aanvang nemen in het begin van dit jaar.

Werden de roadshows voor kmo's aangevat? Zo ja, hoeveel kmo's werden ondertussen bereikt? Welke respons werd hieromtrent ontvangen?

Dan kom ik aan mijn laatste vraag.

Het Unified Patent Court zorgt voor een eengemaakte octrooirechtbank in de 25 ondertekenende lidstaten van de overeenkomst. Met het oog op een vereenvoudigde toegang voor kmo's tot het Europees octrooi en een efficiëntere bescherming van dit octrooi, gaf u op 20 juni 2016 te kennen dat er werk zou worden gemaakt van een lokale afdeling in Brussel van het Unified Patent Court.

Hoever staat de ontwikkeling van het Unified Patent Court? Wordt er nog steeds gedacht aan een lokale Brusselse afdeling van deze rechtbank? Wanneer gaan deze instellingen aan het werk? Op welke wijze worden Belgische ondernemingen in kennis gesteld van het bestaan van deze rechtbank?

**08.02 Michel de Lamotte** (cdH): Madame la présidente, monsieur le ministre, en juin 2016, vous présentiez diverses mesures destinées à soutenir et à stimuler l'exportation des PME. L'un des six axes avancés concernait la coopération avec les entités fédérées afin de soutenir les échanges de bonnes pratiques en matière d'internationalisation des PME. Vous précisiez, effectivement, dans ce cadre, qu'une réflexion coordonnée avec vos homologues régionaux serait menée sur le soutien à l'internationalisation.

Suite à une question de ma collègue Mme Simonet le 21 mars au Parlement wallon, M. Marcourt, ministre de l'Économie, de l'Industrie de l'Innovation et du Numérique à la Région wallonne, regrettait que, depuis octobre 2016, votre cabinet ne soit pas revenu vers l'AWEX et les autres agences concernées afin, d'une part, de leur fournir plus de détails sur la façon dont vous envisagiez la mise en oeuvre effective de cette mesure et, d'autre part, d'envisager avec elles les possibilités d'un travail en synergie.

À titre illustratif, et concernant ce soutien à l'internationalisation, vous annonciez une réflexion coordonnée avec les Régions suite à une analyse des bonnes pratiques, via un réseau au niveau européen. Or, il semble que la Région wallonne soit actuellement dans l'attente d'un suivi suite à l'annonce de votre volonté de favoriser la coopération avec les entités fédérées; nous sommes convaincus que tout travail en synergie ne pourrait être que bénéfique pour nos entreprises. Il est évidemment important d'assurer la parfaite cohérence des politiques.

Monsieur le ministre, où en êtes-vous dans la coopération avec les entités fédérées pour soutenir et stimuler les exportations des PME? Quel est l'état de la réflexion coordonnée dont il a été fait mention en juin 2016? Un groupe de travail est-il installé? Quand allez-vous transmettre davantage de détails quant aux mesures envisagées ou prises par vous-même? Quelles sont ces mesures? Je me permets de vous demander d'actualiser votre réponse, puisque le dépôt de ma question date du mois de mars.

**08.03 Willy Borsus**, ministre: Messieurs les députés, je scinderai ma réponse en différents éléments; j'aborderai, d'une part, la collaboration du fédéral avec les États membres européens et, d'autre part, la collaboration avec les entités fédérées en matière d'internationalisation des PME. Comme vous le savez, je suis toujours extrêmement attaché à la dimension de collaboration, singulièrement lorsqu'il s'agit de collaborer avec les entités fédérées, dans le respect le plus strict des compétences de chacun.

Comme je l'indiquais dans la présentation des mesures, en juin 2016, la coopération entre les différents niveaux de pouvoir est actionnée et stimulée via le réseau des SME Envoys. Il n'est donc pas envisagé, en

ce qui me concerne, de créer une nouvelle structure de collaboration, ni une nouvelle organisation de collaboration entre mon cabinet et les représentants des agences régionales.

Cependant, et je suis à votre disposition à cet égard, je note avec plaisir l'intérêt et les attentes de chacun, notamment en ce qui concerne l'AWEX. Je demanderai à mon administration de s'assurer que l'ensemble des travaux sont parfaitement intégrés et menés dans le contexte du réseau des SME Envoys.

Dit netwerk, dat werd opgericht door de Europese Commissie, maakt het mogelijk de goede praktijken uit de verschillende lidstaten te verspreiden en de moeilijkheden waarmee onze kmo's worden geconfronteerd onder de aandacht te brengen. De federale overheid en de deelstaten werken op een gecoördineerde manier binnen dit netwerk om voorstellen van acties te formuleren die prioritair moeten worden ontwikkeld voor de invoering van een efficiënter Europees kmo-beleid.

Het SME Envoys Network heeft recent onderwerpen besproken zoals de clusters, de octrooien, de administratieve vereenvoudiging, de grensoverschrijdende mobiliteit, de erkenning van de beroepskwalificaties en de financiering, zaken die allemaal verband houden met de internationalisering van onze kmo's. Al deze vragen en punten werden besproken met de Gewesten en hebben het voorwerp uitgemaakt van denkoefeningen en uitwisselingen van goede praktijken.

Zo heeft SME Envoys Network in 2016 een tijdelijke technische deskundigengroep opgericht inzake de financiering via risicokapitaal en grensoverschrijdende investeringen. De goede praktijken bevinden zich allemaal op de website van DG GROWTH van de Europese Commissie en op de website van het SME Envoys Network.

Sta mij toe u nog twee bijzonder leerzame voorbeelden te geven van lidstaten die de verschillende bestuursniveaus kunnen inspireren, met volle respect voor hun respectieve bevoegdheden.

L'exemple finlandais – Finnvera – est une structure de financement spécialisée dans le crédit à l'exportation spécialement mis en exergue au niveau européen. L'exemple irlandais Enterprise Ireland est également un exemple particulièrement illustratif. L'échange existant au niveau international permet de mettre en vigueur toutes les bonnes pratiques régionales, belges, internationales et d'autres pays.

Inzake de cijfers over de exportprestaties van de Belgische kmo's kan ik u mededelen dat de FOD Economie momenteel samenwerkt met de Nationale Bank van België om de exportgegevens van de kmo's te exploiteren. De samenwerking heeft tot doel de statistische leemte op nationaal niveau op te vullen en om de export door kmo's te stimuleren.

Het resultaat van dat werk zou ertoe moeten leiden dat de evolutie kan worden gepubliceerd van het aantal exporterende kmo's, verdeeld volgens verschillende criteria, zoals de verkoopbestemming en de waarde van de koopwaar.

De statistieken zullen worden verspreid in de (...) versie van de *Boordtabel van de kmo's en zelfstandige ondernemers*, waarvan de publicatie is gepland voor eind 2017.

De derde vraag ging over een fiscale stimulans voor de kmo's die internationaler werken. Bij de presentatie van de studie van de FOD Economie over de internationalisering van de kmo's heb ik een ontwerp van fiscale stimulans voorgesteld voor de kmo's die zouden beslissen een exportdeskundige aan te werven.

De bedoeling zou erin bestaan om aan de kmo die een dergelijke expert "zonder grenzen" aanwerft, een gedeeltelijke vrijstelling toe te kennen van betaling van bedrijfsvoorheffing voor een maximumperiode van achttien maanden. Het voordeel zou bestemd zijn voor primo-exporterende kmo's, die met andere woorden minder dan drie jaar exporteren.

Het ontwerp staat evenwel nog steeds on hold, omdat het integraal deel uitmaakt van de globale denkoefening over de hervorming van de vennootschapsbelasting. Ik kan u in het huidige stadium dus niets meer meegeven over het onderwerp.

Ter herinnering kan ik u meegeven dat de maatregel waarvan sprake, indien ze er komt, natuurlijk in overeenstemming zal zijn met de reglementeringen van de Europese Unie inzake staatssteun en de bevoegdheidsverdeling tussen de federale overheid en de gefedereerde entiteiten.

De vierde vraag ging over een roadshow inzake de financiering van de kmo's.

Inzake de aangekondigde roadshow zijn mijn diensten inderdaad overeengekomen om samen te werken met Delcredere om de kmo's bewust te maken van de instrumenten die specifiek voor hen bestemd zijn. De nieuwe activiteiten van Credendo-Delcredere zijn te weinig bekend bij de kmo's. Zo vermeld ik de kmo-pool, het koperskrediet, de herfinanciering, leverancierskredieten enzovoort. De kmo's hebben de neiging te denken dat Delcredere enkel gericht is op de grote ondernemingen, terwijl tachtig procent van de nieuwe klanten van Delcredere momenteel kmo's zijn.

De communicatiecampagne over de maatregelen voor de financiering van kmo's werd uitgesteld tot eind 2017 en zelfs begin 2018 om de klassieke financiering, met inbegrip van de evaluatie van de financieringswet, de alternatieve financiering, met inbegrip van de maatregelen van de taxshelter kmo, die in februari volledig van start zijn gegaan, en de financiering in verband met de exportactiviteiten tegelijk te kunnen voorstellen. Er werd bijgevolg beslist om die campagne te verplaatsen om ze zo omvattend mogelijk te maken voor onze kmo's.

Ten slotte, er is de invoering van het octrooi met eenheidswerking van het Eengemaakt Octrooigerecht. De invoering van het octrooi met eenheidswerking en het Eengemaakt Octrooigerecht is inderdaad een prioriteit van de regering om innovatie in Europa en in België te bevorderen. Die invoering staat ook in het KMO-plan van de regering om de toegang voor de Belgische kmo's tot de bescherming van hun innovaties op Europese schaal te vergemakkelijken. Het Europees octrooibureau is op wettelijk, technisch en operationeel vlak klaar om het eerste octrooi met eenheidswerking af te leveren, zodra het verdrag betreffende het Eengemaakt Octrooigerecht in werking zal treden. Volgens de jongste ramingen van het voorbereidend comité zou dat verdrag provisorisch in werking moeten treden op het einde van het eerste semester van 2017. De volledige inwerkingtreding is gepland voor eind 2017, zodat het Eengemaakt Octrooigerecht op die datum operationeel zal zijn.

**08.04 Werner Janssen (N-VA):** Mijnheer de minister, dit is een grote commissie, met een heel aantal ministers, en u bent een van de ministers die wij eigenlijk het minst uitnodigen. Daardoor hebben wij soms het idee dat er weinig gerealiseerd wordt. Ik stel toch vast dat u met heel veel zaken bezig bent en dat u op alle vragen duidelijke antwoorden kunt geven. Ik stel vast dat er heel wat in de pijplijn zit en dat er tegen eind 2017, begin 2018, heel wat nieuwe maatregelen in werking zullen treden. Wij zullen u eraan herinneren ze in te voeren.

**08.05 Michel de Lamotte (cdH):** Monsieur le ministre, votre réponse était assez longue. J'en prends acte aujourd'hui. Cela me permettra de la relire pour revenir sur certains éléments, puisque certains en sont au stade du projet. Je souhaiterais avoir davantage de renseignements sur certains points, et notamment plus de précisions sur la collaboration avec les entités fédérées. Je reviendrai avec des questions écrites, monsieur le ministre.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Mijnheer de minister, op vraag van de heer de Lamotte stel ik voor om eerst agendapunt 56 te behandelen. Dat zijn de samengevoegde vragen nr. 17975 van de heer de Lamotte en nr. 18173 van mevrouw Smaers. Mevrouw Smaers kon echter niet aanwezig zijn, haar vraag vervalt.

#### **09 Questions jointes de**

- **M. Michel de Lamotte au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les mesures en faveur des indépendants à titre complémentaire à la suite de l'entrée en vigueur des règles de l'économie collaborative" (n° 17975)**
- **Mme Griet Smaers au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'économie collaborative et ses conséquences sur le statut social des indépendants" (n° 18173)**

#### **09 Samengevoegde vragen van**

- **de heer Michel de Lamotte aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de maatregelen voor de zelfstandigen in bijberoep na de inwerkingtreding van de regels inzake de deeleconomie" (nr. 17975)**
- **mevrouw Griet Smaers aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en**

## **Maatschappelijke Integratie over "de deeleconomie en de gevolgen voor het sociaal statuut der zelfstandigen" (nr. 18173)**

**09.01 Michel de Lamotte** (cdH): Merci, madame la présidente et merci à mon collègue, M. Janssen, qui a accepté de permuter deux questions.

Monsieur le ministre, en mars 2017, les arrêtés royaux consacrant le régime fiscal pour l'économie collaborative ainsi que les conditions d'agrément des plates-formes en ligne sont entrés en vigueur. Le dispositif législatif de l'économie collaborative adopté en juillet 2016 est dès lors devenu effectif. Lors des débats ayant conduit à l'adoption de ce dispositif, en juin 2016, les membres de l'opposition et les organisations représentatives des classes moyennes avaient émis leur inquiétude au sujet du statut d'indépendant à titre complémentaire. En effet, la crainte était qu'il subsiste une discrimination et des problèmes de concurrence déloyale selon que les prestataires de services recourent ou non aux plates-formes électroniques. En substance, les prestataires d'un même service ne sont pas soumis aux mêmes contraintes financières et administratives parce qu'ils utilisent des canaux de communication différents. Dans un premier temps, le gouvernement estimait que "les dispositions proposées constituaient la meilleure solution possible" et "qu'il ne s'agissait pas d'une discrimination non justifiée". Vu, toutefois, les nombreuses réactions, vous vous êtes engagé à préparer des mesures supplémentaires en faveur des indépendants à titre complémentaire et ce, afin d'éviter toute forme de concurrence déloyale. Ma question est simple: comptez-vous toujours prendre des mesures visant à assurer l'égalité des prestataires de services? Dans l'affirmative, quel type de mesures envisagez-vous? S'agit-il de mesures supplémentaires ou complémentaires à celles qui existent déjà? Dans quel délai ces mesures interviendraient-elles?

**09.02 Willy Borsus**, ministre: Monsieur le député, je vous remercie. J'avais rassemblé également quelques réponses à l'attention de Mme Smaers. S'il y a des éléments supplémentaires, profitons-en ensemble mais certains éléments vous sont peut-être moins directement destinés.

Tout comme vous, je peux vous assurer que je suis pleinement conscient des enjeux que représente l'économie collaborative par rapport aux activités déployées comme indépendant. Comme vous le savez, les mesures que le gouvernement a mises en œuvre dans le cadre de l'économie collaborative doivent répondre à des conditions assez strictes. Il doit s'agir de prestations de services qu'un particulier rend à un autre particulier par l'intermédiaire d'une plate-forme digitale qui organise les échanges entre l'offre et la demande, agréée ou organisée par l'autorité publique.

Le niveau de revenus obtenu en contrepartie de ces services est limité à 5 100 euros, montant indexé à partir de l'exercice d'imposition 2018, revenus de l'année 2017. Comme tels, les services doivent donc être prestés en dehors du cadre d'une activité professionnelle et les revenus doivent rester effectivement limités. Pour que le nouveau régime puisse entrer en vigueur, les plates-formes doivent au préalable avoir obtenu un agrément par le SPF Finances. Un cadre réglementaire a à cet effet été mis en place en janvier de cette année. La procédure est en cours.

Je peux constater avec vous que les conditions ne sont pas encore présentes. Il est un peu trop tôt pour qu'une évaluation puisse être menée. Un arrêté du 12 janvier 2017 a fixé les conditions auxquelles les plates-formes électroniques de l'économie collaborative doivent satisfaire. Cet arrêté royal précise en outre ce qui doit figurer sur les fiches que le redevable du précompte professionnel doit établir.

Le nouveau régime fiscal concerne uniquement les revenus payés par les plates-formes à partir de la date de leur agrément. Ce qui signifie que les personnes qui obtiennent ces revenus via les plates-formes agréées devront mentionner ces revenus, pour la première fois dans la rubrique ad hoc de leur déclaration fiscale relative à l'exercice d'imposition 2018, revenus de l'année 2017. Ces règles strictes ont été mises en place afin de favoriser l'émergence de nouveaux professionnels indépendants, dans un deuxième temps, tout en assurant un cadre équitable par rapport aux entrepreneurs existants, de manière à éviter toute forme de concurrence déloyale envers les professionnels, tout en tenant compte de l'émergence de nouvelles formes d'activités, d'organisations de la société ou de relations entre les personnes.

Les administrations, l'INASTI et le SPF Finances sont en contact afin de préparer les modalités de transfert de la quote-part du prélèvement forfaitaire destiné à la gestion financière globale des travailleurs indépendants.

En tant que ministre des Indépendants, je voudrais bien sûr me montrer particulièrement attentif à la mise en

place d'un *level playing field* clair pour l'ensemble des parties prenantes. C'est pourquoi le comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants se penche actuellement, à ma demande, sur les effets de l'économie collaborative sur le statut social des indépendants dans son ensemble. L'examen n'est donc pas limité au seul statut des indépendants à titre complémentaire. Les problématiques que vous et votre collègue avez relevées seront bien examinées. Dès que les conclusions me seront transmises, je les partagerai comme à l'accoutumée, avec le parlement et, spécialement avec vous.

**09.03 Michel de Lamotte** (cdH): Monsieur le ministre, merci. Je souhaite insister réellement sur l'urgence de la démarche. L'économie collaborative a dépassé sa phase de lancement. L'égalité des prestataires est une question importante. Je suis donc attentif à ce qui est entrepris et suivrai attentivement ce qui est mis en place, y compris l'évaluation.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**10 Question de M. Michel de Lamotte au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'avenir de la PAC après 2020" (n° 18274)**

**10 Vraag van de heer Michel de Lamotte aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de toekomst van het gemeenschappelijk landbouwbeleid na 2020" (nr. 18274)**

**10.01 Michel de Lamotte** (cdH): Monsieur le ministre, le lundi 6 mars 2017, vous avez, avec vos 27 collègues ministres européens de l'Agriculture, examiné l'avenir de la Politique agricole commune (PAC) après 2020, sur la base d'un document d'information rédigé par la présidence maltaise de l'Union européenne. L'avenir commence donc à s'écrire.

En vertu des accords de coopération sur la représentation de la Belgique dans les instances européennes, les positions en matière agricole sont préparées par les Régions et exprimées au Conseil européen par vous-même, en tant que porte-parole. Dans vos interventions publiques vis-à-vis de la presse et des partenaires européens, vous avez cependant parfois la fâcheuse tendance – et je vous le reproche – à parler à la première personne du singulier au lieu de vous présenter en simple porte-parole de la Belgique.

Vous disiez, il y a un an, que "la PAC doit être à même de faire face aux grands enjeux comme la production alimentaire (en quantité et qualité). Nous voulons une agriculture qui a des préoccupations territoriales, environnementales, énergétiques, climatiques et d'emplois".

Dans votre communiqué de presse du 6 mars 2017, qui donnait un compte rendu de la réunion du même jour, il n'y avait aucune mention de ces enjeux parmi les points sur lesquels les États ont insisté auprès de la Commission européenne, ce, alors que le jour même de votre réunion, plus d'une centaine d'organisations de la société civile plaidaient pour une réforme radicale de la PAC dans une déclaration intitulée "Une bonne alimentation, une bonne agriculture: Maintenant!". Les signataires dénoncent un système qui favorise l'agro-industrie aux dépens d'alternatives bio et agro-écologiques, de l'environnement, du bien-être animal et de la santé.

Monsieur le ministre, comment voyez-vous votre rôle de porte-parole des Régions auprès des instances européennes? Quel rôle vous attribuez-vous dans la communication de l'agenda belge et européen vers la presse?

Pourquoi n'est-il pas fait mention de l'importance que la nouvelle politique agricole commune prenne plus en compte les concepts de qualité (par rapport à la quantité), en termes de santé, de nutrition, d'impact sur l'environnement, de respect des conditions de travail pour les agriculteurs et les salariés agricoles? Avez-vous insisté auprès du Conseil européen sur cette dimension? Quelle sont les positions des autres pays?

Quelle vision défendez-vous auprès de nos partenaires européens? La France avait, en mai 2016, présenté une contribution écrite sur la PAC post-2020. Ce papier global décrivait les grands enjeux et les grandes orientations que pourra défendre la France. Pouvez-vous nous présenter une vision articulée avec les entités fédérées pour la Belgique? Quelles sont les prochaines étapes de la définition de la PAC en ce qui vous concerne?

**10.02 Willy Borsus**, ministre: Je vous remercie beaucoup, monsieur de Lamotte. C'est évidemment

toujours en totale transparence que je travaille avec le parlement. Cependant, pour répondre de façon structurée à certains éléments de vos questions, j'aurais besoin d'une heure pour déployer, de façon détaillée, la vision et la conviction qui est la mienne concernant l'avenir de la fonction nourricière en général, de la fonction nourricière en Europe, en particulier des marchés, et l'organisation de la PAC et de l'Europe.

Je consacre beaucoup de temps à l'étude de certains travaux de recherche. J'ai d'ailleurs rencontré aujourd'hui des représentants d'une université italienne. J'ai participé aux travaux de la FAO. Je pense que c'est un des enjeux majeurs de notre société.

Cela nécessiterait un vrai grand débat. Je suis tout à fait disponible pour le mener de manière exhaustive, quand vous le souhaitez, dans le respect des compétences de chacun. Je suis à l'écoute et à disposition pour répondre aux questions concernant ma vision.

C'est de manière assidue que, depuis le début de mon mandat, j'assiste aux réunions européennes. Dans les matières qui relèvent des compétences régionales, j'assume le rôle de porte-parole défini par le protocole de coopération qui unit nos institutions belges. Je dois dire que les choses se passent bien. En deux ans et demi, mes collègues n'ont pas soulevé la moindre difficulté et ne m'ont pas adressé le moindre reproche.

Je pense qu'il est très important que nous puissions nous accorder entre nous si nous voulons plaider avec conviction au niveau européen. S'accorder au niveau belge est le préalable indispensable pour pouvoir tenter de convaincre les autres États européens du bien-fondé de notre vision et de notre conviction. Mais en ce qui concerne la définition et le contenu de la PAC, vous n'ignorez pas qu'il s'agit d'une compétence régionale que je respecte, bien entendu, pleinement. Comme vous le savez également, il y a d'autres pans où les compétences sont de nature différente au niveau européen.

Comme d'autres collègues, je suis vraiment convaincu que la future PAC devra proposer aux consommateurs des produits alimentaires de qualité, dans le respect des acteurs de la chaîne alimentaire, valoriser les productions bio et les circuits courts. Je suis aussi convaincu que nous ne devons pas opposer les différentes formes de production, le conventionnel, d'une part, et les autres formes de production (bio, valorisation de proximité, etc.), d'autre part.

Vous me demandez quelle vision je défends auprès de nos partenaires européens. Comme vous le soulignez à raison, le ministre de l'Agriculture français sortant, Stéphane Le Foll, a été très proactif dans le cadre de la préparation de ce travail post-PAC. Je dois dire que nous avons eu des relations suivies. J'ai pu nouer une relation personnelle avec Stéphane Le Foll. Cela nous a permis d'avancer dans un certain nombre de dossiers.

Je tiens à cœur et je tiens à mener à bien le rôle stratégique, discret, de serviteur des intérêts de l'agriculture et de porte-parole actif des positions régionales.

En ce qui concerne la future PAC, parmi les éléments de conviction que les Régions ont souhaité souligner se trouve bien sûr le maintien du budget. L'enjeu est extraordinairement important, monsieur de Lamotte, notamment eu égard au Brexit et aux autres besoins, en termes de budget, de la PAC. Le maintien du budget destiné à la PAC au niveau européen sera un enjeu majeur. Je peux vous dire que toutes les forces, toutes les finesses stratégiques et toutes les gouttes de sueur et de conviction que l'on pourra verser lors de ce combat seront indispensables à celui-ci.

Nous nous accordons aussi sur la nécessité d'une simplification. La PAC est complexe, on le sait, notamment en certains de ses volets, comme la verdurisation etc. L'effort de simplification est plaidé; il reste bien sûr à le concrétiser.

Il y a des nuances entre la Flandre et la Wallonie sur les éléments éventuellement garantis qui balisent les marchés. Du côté de Joke Schauvliege, la tendance est plus au marché et à l'exportation. Au niveau wallon, du côté de René Collin, le discours porte davantage sur le fait de remettre les quotas et de fermer certains éléments du marché. Voilà toute l'alchimie belge! C'est d'abord le dialogue entre les Régions elles-mêmes! Il serait très important également que je puisse contribuer à l'adoption d'une position commune pour que nous ayons une vision commune des marchés.

Nous connaissons aussi toute l'importance à accorder aux jeunes agriculteurs. C'est également un élément

rassembleur. Il y a beaucoup d'autres points, mais dans le laps de temps qui m'est imparti, voici ceux que je voudrais souligner dans les convictions, les priorités et positions exprimées par les Régions!

Je peux vous détailler les prochaines étapes de la PAC. C'est un vrai bonheur pour moi de suivre chacune de ces étapes. Où en sommes-nous? Dans la phase de consultation populaire, comme vous le savez! Celle-ci s'est terminée fin mai 2016. Si je ne m'abuse, il y a eu un peu plus de 322 000 contributions, 322 900 exactement, au niveau européen. 9,3 % de celles-ci sont issues du secteur agricole et d'autres personnes se sont exprimées, bien évidemment.

Les résultats sont importants. Il faut être présents partout, au Parlement européen, dans les débats, dans les rencontres informelles avec les ministres, dans le travail avec les commissaires. J'ai rencontré le commissaire Andriotakis avec Maggie De Block il y a quelques jours. Nous avons beaucoup discuté des dossiers importants du point de vue sanitaire. Nous avons établi une relation avec Phil Hogan, qui permet à certaines de nos entreprises d'être avec lui au Canada. C'est tout un travail informel qu'on ne voit pas et que je ne souhaite d'ailleurs pas que l'on voie.

Tout ce travail qui sert à nos producteurs, nos agriculteurs et notre industrie agroalimentaire, de même que, bien entendu, les positions défendues me semblent indispensables. On m'a désigné pour être un ouvrier laborieux et déterminé du secteur agricole. Croyez bien que je m'efforce de prendre ma mission totalement à cœur, dans le respect le plus complet des compétences régionales.

Donc, ne manquez pas le rendez-vous du 7 juillet, qui consistera en la présentation des résultats de la large consultation européenne. Il y sera aussi discuté de la PAC post-2020. Les grandes orientations sont attendues pour novembre.

J'en viens à la présidence estonienne. Avant un changement de présidence européenne, nous essayons toujours de nouer des contacts informels en vue d'exercer un ministère d'influence. C'est dans cette optique que je serai présent à Malte dans quelques jours.

Si d'autres initiatives doivent être prises, n'hésitez pas à me le signaler. Nous savons bien que le secteur agricole est confronté à de graves crises: le porc - même si nous en sommes temporairement sortis -, le lait - toujours fragile aujourd'hui -, les grands enjeux sucriers et en termes de production de viande bovine. Si vous estimez que je peux encore faire plus pour les Régions, les producteurs, les fermiers et l'emploi dans le secteur agricole, je me tiens à votre disposition. Je rappelle que sont concernés 90 000 emplois directs et 148 000 emplois indirects dans le secteur agro-alimentaire et que 72 000 le sont dans le secteur agricole.

**10.03 Michel de Lamotte** (cdH): Monsieur le ministre, je prends acte de votre réponse. Vous vous définissez comme une "abeille laborieuse". Vous savez bien que, dans ce règne, il y a des ouvrières.

Je serai évidemment attentif à votre rapport des souhaits exprimés par les entités fédérées en vue d'avancer en ce domaine. J'espère donc que vous serez leur porte-parole en appliquant une politique cohérente.

Je prends donc bonne note de vos déclarations, mais je reviendrai devant vous pour aborder la question des balises à installer. Vous avez rappelé l'importance des enjeux dans cinq ou six domaines. Nous y reviendrons très rapidement.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

**11 Vraag van de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de versterking van de kmo-test binnen de regelgevingsimpactanalyse (RIA)" (nr. 17457)**

**11 Question de M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le renforcement du test PME dans le cadre de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR)" (n° 17457)**

**11.01 Werner Janssen** (N-VA): Mijnheer de minister, de regelgevingsimpactanalyse beoordeelt de effecten die nieuwe regelgeving zal hebben op de duurzame ontwikkeling van het land. Een van de testen binnen de regelgevingsimpactanalyse betreft de analyse van de impact van nieuwe regelgeving op de kmo's.

In het KMO-plan verbindt de federale regering zich ertoe om te onderzoeken of de kmo-test, zoals die wordt aangewend binnen de regelgevingsimpactanalyse, alle componenten omvat van de Europese kmo-test.

Mijnheer de minister, werd het onderzoek naar de overeenstemming van de nationale kmo-test met de Europese kmo-test uitgevoerd? Wat waren de bevindingen van dit onderzoek? Werden er nieuwe componenten toegevoegd aan de kmo-test binnen de RIA op basis van het onderzoek?

**11.02** Minister **Willy Borsus**: Mijn administratie heeft de overeenkomsten bekeken tussen de kmo-test in de regelgevingsimpactanalyse en de Europese kmo-test, toegepast door de Commissie in het kader van de Impact Assessments.

De Europese impactanalyse en bij uitbreiding het luik kmo-test worden gedecentraliseerd uitgevoerd op basis van relatief soepele richtsnoeren. Het is geen oefening gebaseerd op een gestandaardiseerd schema dat systematisch wordt toegepast. De criteria voor de analyse kunnen bijgevolg sterk verschillen van kmo-test tot kmo-test.

In de Belgische kmo-test moet de auteur van de regelgeving in vraag 10.5 de maatregelen aangeven die worden genomen om de negatieve impact voor de kmo's te verlichten of te compenseren.

De volgende voorbeelden van verzachtende maatregelen worden gegeven: volledige of gedeeltelijke vrijstellingen, belastingverminderingen, informatiecampagnes, langere of minder lange overgangsfasen.

Dit gezegd zijnde zoek ik samen met mijn collega, belast met de Administratieve Vereenvoudiging, de beste manier om de efficiëntie van de kmo-test te verbeteren. Er zal in de komende maanden een voorstel ter zake worden geformuleerd.

**11.03** **Werner Janssen** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

*Het incident is gesloten.*

*L'incident est clos.*

**11.04** **Werner Janssen** (N-VA): Mijnheer de minister, ik wil een voorstel doen. Ik ben bereid om mijn volgende vragen om te zetten in schriftelijke vragen als u mij de antwoorden kunt meegeven. (*Instemming*)

Ik wil ze ook stellen, met alle respect omdat u hier wilt blijven. Maar aangezien ik hier de enige ben, zou dat gemakkelijker zijn voor iedereen.

De **voorzitter**: Vragen nrs 17458, 17459, 17553 van de heer Janssen wordt omgezet in schriftelijke vragen. De samengevoegde vragen nrs 17611 van de heer Janssen en 17655 van mevrouw Smaers worden omgezet in schriftelijke vragen. Vragen nrs 17612, 17613 en 17614 van de heer Janssen worden omgezet in schriftelijke vragen. Vraag nr. 17794 van de heer Vanden Burre wordt omgezet in een schriftelijke vraag. Vraag nr. 18194 van mevrouw Jadin wordt omgezet in een schriftelijke vraag. Vraag nr. 18208 van de heer Calomne wordt uitgesteld.

Dank voor uw aanwezigheid voor de vragen, mijnheer Janssen en mijnheer de minister.

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 16.36 uur.*

*La réunion publique de commission est levée à 16.36 heures.*